

**DANS LE CADRE DU PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique)
EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
BASSIN SCOLAIRE WALLONIE PICARDE - année 2024**

La présente convention est conclue entre :

Le Consortium PECA du **bassin scolaire WALLONIE PICARDE**
Représenté par **Culture.Wapi asbl, Inês MENDES (directrice)**
en qualité de **réfèrent scolaire du PECA-WAPI**
ayant son siège **14 rue Madame à 7500 Tournai**
Numéro d'entreprise : **BE 0478 220 292**

dénommé ci-après le réfèrent scolaire du consortium PECA-WAPI

Personnes de contact :

Inês Mendes

ines.mendes@culturepointwapi.be

0493 19 12 04

ET

L'école :

Représenté par (fonction)

fase

adresse

dénommé ci-après l'école

Personnes de contact :

.....

.....

.....

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

L'objet de la présente convention porte sur l'organisation et la réalisation d'activités culturelles et artistiques s'inscrivant dans le cadre de l'implémentation du PECA, tel que visé par l'article 1.4.1-2, alinéa 2, 10° du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

Article 2 – Durée

L'école s'engage à réaliser les activités avant le 31 décembre 2024.

Article 3 - Engagements du référent scolaire du consortium PECA-WAPI

Le référent scolaire s'engage à verser la subvention suivant les montants et délais mentionnés à l'article 8.

Article 4 – Engagements de l'école

L'école s'engage :

- au bon déroulement des activités culturelles et artistiques au service des élèves,
- à insérer la mention "avec le soutien du PECA-WAPI" sur les supports et traces liés
- à fournir au référent scolaire des photos, traces, résultats du projet.

Article 7 - Conditions pour l'octroi du subside

L'ensemble des conditions énumérées ci-dessous doit être respecté afin de liquider le montant de la subvention.

Ces informations seront remises sous la forme d'un justificatif sous format numérique et comprenant les éléments suivants :

- Un bilan synthétique du projet / de l'activité
- Au minimum 3 photographies numériques de bonnes qualité, libres de droit et significatives du projet/de l'activité
- Des traces ou outils pédagogiques réalisés (s'ils existent) qui peuvent être mis en partage et être utiles à d'autres écoles du territoire
- Une ou plusieurs copies des justificatif/facture/ticket originaux couvrant le montant du subside, soit :

Sont éligibles les frais liés à la rémunération de prestations littéraires, artistiques, de médiation culturelle, d'animations culturelles, ou les frais liés au développement de ces projets, mis en place dans le cadre du PECA (déplacements, matériel...).

- Une déclaration de créance ou une facture avec le numéro de compte sur lequel verser le subside adressée à :
Inès Mendes - **Culture.Wapi asbl (Consortium PECA WAPI)** – soit par mail à ines.mendes@culturepointwapi.be ou anais.callens@culturepointwapi.be ou par voie postale à : rue Madame 14 à 7500 Tournai

Article 8 – Rétributions

Un subside de **xxx € (xxx euros)** est octroyé à l'école et sera versé sur le numéro de compte mentionné dans la déclaration de créance ou la facture après réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Article 9 - Clause attributive de compétences

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Tournai, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait à

Le

En deux exemplaires, chaque partie déclarant avoir reçu le sien.

Signatures :



**culture.
wapi**

L'AGENCE CULTURELLE
DE WALLONIE PICARDE

Technicité - Rue Madame 14
7500 TOURNAI

www.culturepointwapi.be